



Agenda 2030 de développement durable Canton du Valais

Programme
de développement durable
2022

Sommaire

Introduction	3
1. Contexte	4
1.1. Objectifs de l'Agenda 2030 et résultats attendus	4
1.2. Acteurs et responsabilités dans la démarche Agenda 2030 VS	4
1.3. Rappel des principaux documents de la démarche Agenda 2030	6
2. Etat de la durabilité en Valais, monitoring et évaluation	6
2.1. Résultat du relevé cercle indicateurs 2021	6
2.2. Suivi de la réalisation et politiques publiques	8
3. Priorités, réalisations, et moyens de mise en œuvre	8
3.1 Les 3 priorités du programme de développement durable de l'année 2022	8
3.2. Principales réalisations et prochains pas	9
3.3 Financement	10
4. Plan d'actions de développement durable	11
4.1 Gouvernance de la durabilité	11
4.2 Action climatique	11
4.3 Projets innovants en matière de durabilité	12
Annexes	15
annexe 1 : actions gouvernance détaillées	16
annexe 2 : actions climat détaillées	20
annexe 3 : actions innovantes détaillées	22

Introduction

Chers toutes et tous,

Depuis un certain temps, le changement climatique est visible dans notre pays et dans notre canton. Il ne s'agit plus d'une menace abstraite à laquelle les générations futures devront faire face. Ses effets se font déjà sentir et les événements extrêmes de cet été comme les inondations et les nombreux incendies en Europe sont là pour nous le rappeler.

La mauvaise nouvelle est que le Valais et les Alpes sont particulièrement touchés par ces changements. Les températures y augmentent deux fois plus que les moyennes mondiales. La bonne nouvelle, c'est que nous pouvons encore agir. Raison pour laquelle la question climatique est l'une des thématiques prioritaires du gouvernement valaisan.

Une des solutions incontournables pour bâtir l'avenir de notre canton réside dans le développement durable. Par conséquent, nous avons renouvelé le programme opérationnel du développement durable, le troisième depuis 2020.

L'année à venir est primordiale, car le Plan Climat et ses mesures vont être publiés. Nous l'avons compris,

pour lutter contre les changements climatiques, chacun doit prendre ses responsabilités. Si les accords internationaux donnent le ton, ce sont les régions qui doivent agir avec des mesures qui correspondent au mieux avec leur territoire.

La nouvelle mouture du programme opérationnel met l'accent sur la gouvernance. Le Conseil d'Etat valaisan ne peut pas transformer la société sans soutiens ni partenariats. Par contre, il peut apporter sa pierre à l'édifice en rendant les processus de décision et le suivi des mandats liés à l'administration cantonale durables.

Comme pour les deux précédentes années, nous avons réitéré l'appel à projets afin d'avoir une participation collective qui fasse émerger des opportunités sociales et économiques durables pour tous. Je vous laisse les découvrir!

Roberto Schmidt
Chef du Département des finances
et de l'énergie de l'Etat du Valais

1 Contexte

1.1. Objectifs de l'Agenda 2030 et résultats attendus

Le Conseil d'Etat a renouvelé son engagement en matière de développement durable avec l'adoption de la Stratégie à l'horizon 2030 du développement durable du Valais et de son Concept opérationnel. Ces documents constituent la base de l'Agenda 2030 du Canton du Valais et fixent le cadre global de son engagement en matière de durabilité à moyen terme. Cet Agenda 2030 valaisan est mis en œuvre via un Programme annuel de développement durable.

Le présent document détaille le Programme de développement durable 2022 de l'Etat du Valais.

Les résultats attendus du programme de développement durable sont les suivants:

- L'intégration des objectifs stratégiques de l'Agenda 2030 dans les prestations des services, dans la culture de l'administration cantonale ainsi que dans les programmes gouvernementaux
- L'amélioration de l'interface entre cantons, communes, entreprises et société civile dans la mise en œuvre du développement durable
- Une plus grande visibilité du développement durable et sa reconnaissance dans les priorités politiques cantonales
- Une plus-value pour les services sur les aspects transversaux mais aussi en termes de moyens, conseils et communication

1.2. Acteurs et responsabilités dans la démarche Agenda 2030 VS

L'Agenda 2030 du canton du Valais est piloté par la délégation permanente du Conseil d'Etat à l'énergie et à la durabilité.

- La Direction stratégique (DS) est nommée par le Conseil d'Etat pour piloter stratégiquement l'Agenda 2030 du Valais. Elle est constituée de chefs de services représentant les 5 départements (14 services représentés en 2022) et d'un représentant du Controlling gouvernemental.
- Le Conseil d'Etat (CE) approuve le «Programme opérationnel de développement durable pluriannuel» et délègue sa mise en œuvre à une Direction stratégique et opérationnelle (DS).
- La DS délègue à son Bureau les décisions non stratégiques. Le Bureau est constitué du président ou présidente de la DS, du trésorier ou trésorière (chef du service où les fonds liés au développement durable sont attribués), du directeur ou directrice de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM), des personnes chargées de la communication de l'Agenda 2030 et du Controlling gouvernemental.
- Les Services cantonaux ont pour tâche la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable via des politiques publiques et actions permettant d'atteindre les objectifs stratégiques. Les services peuvent proposer des projets via l'Appel à projets ou de manière spontanée. Des outils de management et de communication sont à la disposition des services.
- Pour faciliter les échanges entre la DS et les services, ainsi que le déploiement de l'Agenda 2030 dans l'administration cantonale, un réseau de délégués du développement durable est mis en place. Les chefs de services nomment les membres du réseau.

- La Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM) accompagne la DS et les parties prenantes concernées pour le suivi opérationnel de l'Agenda 2030.
- L'élaboration d'un plan climat pour le canton du Valais est l'une des mesures phares décidées par le Conseil d'Etat dans le cadre de son Agenda 2030.

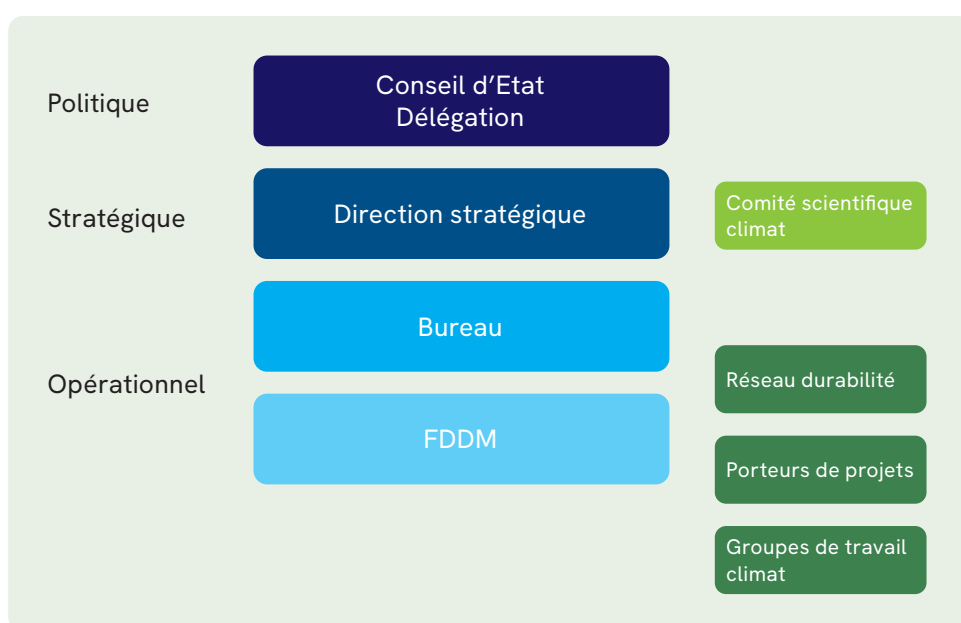


Figure 1: Organigramme Agenda 2030 VS

L'Etat du Valais ne peut pas faire émerger à lui seul une société valaisanne plus durable sur le long terme. Des partenariats ou des soutiens sont développés avec le monde associatif, les entreprises et les milieux scientifiques, de la formation et de la culture dans un effort collectif. Une place importante est donc donnée aux partenariats.

2 Etat de la durabilité en Valais, monitoring et évaluation

1.3. Rappel des principaux documents de la démarche Agenda 2030

Le Programme gouvernemental adopté par le Conseil d'Etat en décembre 2017 a permis de donner le cap à l'Etat et à son administration pour sa conduite stratégique à moyen et long terme. L'Agenda 2030 approfondit et apporte des précisions en matière de durabilité sur les thématiques qui y sont abordées, déroulant une vision du Canton qui développe ses atouts de façon durable et collective. Les principaux documents de la démarche Agenda 2030 sont les suivants:

- **Stratégie de développement durable à l'horizon 2030:**

Définit la vision, les défis et les objectifs stratégiques du canton en matière de développement durable à l'horizon 2030.

- **Concept opérationnel Agenda 2030:**

Définit la gouvernance, le système de financement et le processus de gestion de l'Agenda 2030 Valais.

- **Plan de communication de l'Agenda 2030 VS:**

Inclut la charte graphique Agenda 2030 Valais et les outils de communication internes et externes.

- **Programme de développement durable (PDD):**

Définit chaque année les actions prioritaires du Conseil d'Etat en matière de développement durable. Il établit un suivi des avancées en matière de développement durable.

L'Agenda 2030 du canton suit une méthodologie d'amélioration continue. Le monitoring est effectué via le Cercle Indicateurs et par un suivi transversal de l'ensemble des politiques sectorielles de l'Etat.

2.1. Résultat du relevé Cercle Indicateurs 2021

Le Valais fait partie depuis 2007 de la Plateforme Cercle Indicateurs, un réseau incluant la Confédération, des cantons et des villes, dont l'objectif est d'évaluer l'état actuel du développement durable et son évolution au cours du temps dans les villes et les cantons sur la base d'indicateurs centraux. L'ensemble des résultats et la liste des indicateurs peuvent être visualisés sur le site dédié. Avec les données du relevé 2021, le Valais dispose d'une série temporelle sur 16 ans, suffisante pour se faire une bonne idée de l'état et de l'évolution du développement durable du canton. Il est important de souligner que les données du dernier relevé sont de 2019 et les effets de la crise COVID ne sont donc pas encore visibles.

Les résultats montrent des évolutions ponctuelles fortes sur certains secteurs, qui révèlent l'impact de politiques publiques ciblées comme la taxe au sac. Celle-ci a eu un effet positif important sur le volume de déchets par habitant. Mais dans l'ensemble, le relevé 2021 ne montre que peu d'évolution par rapport au précédent, et la tendance à la stagnation demeure.

Pour analyser plus en détail les résultats du cercle indicateur et des données complémentaires, il est important de s'éloigner de l'approche sectorielle actuelle dans laquelle le développement social, économique et écologique sont abordés séparément. Le modèle indiqué dans la figure suivante illustre ce changement de paradigme en matière de développement. Il s'agit désormais de passer à une logique où l'économie est au service de la société, afin que celle-ci évolue dans l'espace de fonctionnement sûr de la biosphère, aussi appelée les limites planétaires.

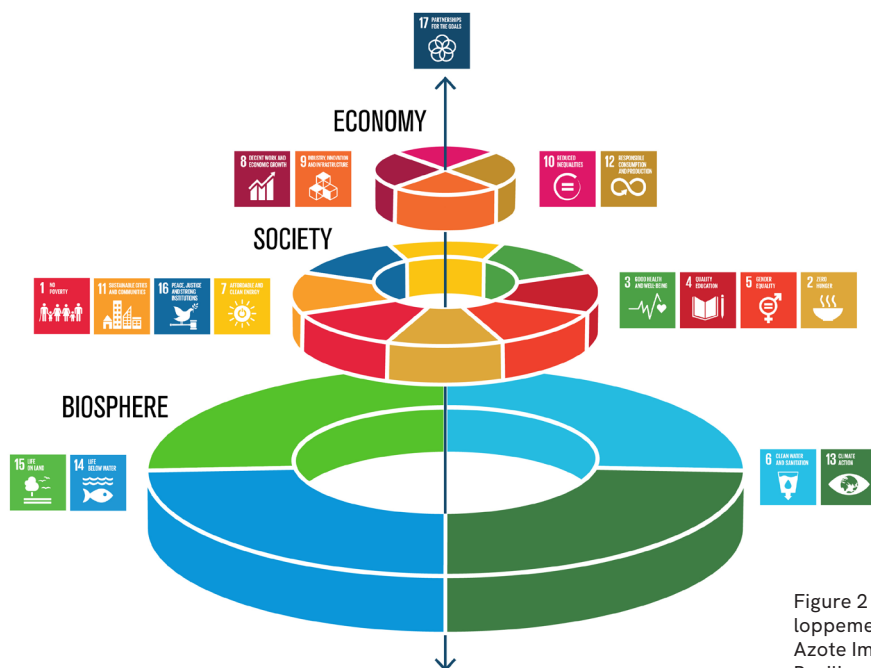


Figure 2: Objectifs de développement durable. crédit Azote Images for Stockholm Resilience Centre, Stockholm University

Economie

Les résultats des indicateurs économiques sont stables et généralement inférieurs à la valeur moyenne des cantons. Ils ont dans l'ensemble suivi l'évolution nationale, à l'exception du taux d'endettement net. Celui-ci reste nettement au-dessus de la moyenne des autres cantons depuis le relevé 2019, en raison notamment de la réforme structurelle de la caisse de retraite de l'Etat (CPVAL). Les investissements ne suivent pas non plus la tendance à la hausse des autres cantons.

Société

Les indicateurs sont plutôt stables par rapport au relevé 2019. On peut cependant noter, après une baisse sensible lors du dernier relevé, une augmentation positive des dépenses dues à la culture et aux loisirs, qui retrouvent les niveaux de 2015 et 2017. Une diminution satisfaisante peut également être constatée au niveau du nombre d'infractions de violence grave. Les données complémentaires montrent toutefois que des progrès restent à accomplir. Pour exemple, l'inégalité des revenus en Valais est supérieure à la moyenne des cantons (coefficient de Gini).

Biosphère

Les résultats indiquent une évolution dans l'ensemble positive, mais des efforts importants restent à faire. Avec une diminution de la quantité de déchets urbains par habitant de plus de 21.8% (-81 kg), le Valais réduit son retard important par rapport aux autres cantons. Cette évolution peut vraisemblablement être attribuée à l'introduction de la taxe au sac en 2018. Le taux de collecte séparée a dans le même temps augmenté de plus de 8% et se situe dorénavant au-dessus de la moyenne. La superficie des espaces naturels de valeur et la part des exploitations agricoles biologiques dans le total des exploitations agricoles sont en constante augmentation. L'indicateur de diversité des espèces végétales, encore en augmentation, reste le plus élevé de Suisse, confirmant

le rôle de hotspot de la biodiversité du Valais. La part des dépenses totales du canton allouées à la protection des espèces et du paysage reste bien moins élevée (facteur 1.7) que la moyenne des autres cantons et la différence s'accroît. La pression sur les milieux qui abritent la diversité d'espèces animales et végétales doit être mieux monitorée. L'indicateur d'émission de CO₂ n'est pas renseigné dans le CI pour des raisons méthodologiques mais les résultats du bilan carbone (chapitre 4.2) montrent que le Valais, avec 16 tonnes équivalent au CO₂ par habitant par an (equ CO₂ /hbt/an), dont la moitié sont des émissions directes, doit comme les autres cantons entreprendre des efforts très importants pour arriver à 1.5 T CO₂/hbt/an d'ici 2050 au plus tard.

3 Priorités, réalisations, et moyens de mise en œuvre

2.2. Suivi de la réalisation et politiques publiques

Afin de faciliter le suivi de la réalisation de l'Agenda 2030 valaisan, les objectifs stratégiques de durabilité sont intégrés dans les mandats de prestations des services (e-DICS). L'Etat dispose ainsi d'une consolidation (politique transversale) de l'ensemble des «Objectifs stratégiques» de l'Agenda 2030 regroupés selon les 10 champs thématiques retenus par le canton du Valais. Les services porteurs et partenaires pour la réalisation des objectifs y sont définis. La vision transversale permet de voir quelles mesures et projets permettent la réalisation des Objectifs stratégiques, ainsi que leur calendrier, les moyens humains et financiers qui leur sont alloués et de suivre leur progrès grâce à des indicateurs. Cela facilitera ainsi l'identification des priorités, conflits et synergies potentiels. L'utilisation du même outil (e-DICS) pour le suivi du Programme gouvernemental, de l'Agenda 2030 et de la planification budgétaire étatique simplifie le travail des services.

3.1 Les 3 priorités du Programme de développement durable de l'année 2022

Les ressources opérationnelles liées à l'Agenda 2030 Valais sont concentrées sur 3 grands axes prioritaires, déclinées en actions décrites au chapitre 4.

1. Gouvernance de la durabilité dans le fonctionnement de l'Etat du Valais: celle-ci constitue le socle sur lequel l'Agenda 2030 peut être mis en œuvre. Il ne s'agit pas du «résultat» de l'action gouvernementale mais du fonctionnement de l'Etat, c'est-à-dire la manière dont il oriente, organise et met en œuvre ses actions.
2. Adaptation au changement climatique et son atténuation: cette thématique reste une priorité et inclut en 2022 un coup de projecteur sur la biodiversité.
3. Réalisations concrètes, rapides et innovantes: un appel à projets durables est mis sur pied chaque année, destiné aux services de l'Etat du Valais.

Ces actions sont toutes financées ou portées directement par la démarche Agenda 2030 Valais et sont donc recensées dans ce Programme. D'autres actions permettent la mise en œuvre de l'Agenda 2030 sur le territoire cantonal et n'apparaissent pas dans ce document:

- Les actions exemplaires de l'Etat du Valais n'étant pas directement financées ou portées via la démarche Agenda 2030 mais qui montrent la voie.
- Les actions «territoire» portées par des acteurs autres que l'Etat du Valais (communes, associations, entreprises, etc.).
- Les outils développés (communication, évaluation, etc.) dans la démarche Agenda 2030 Valais sont mis à disposition de tous ses acteurs.

3.2. Principales réalisations



LA DURABILITÉ

La durabilité dans les processus de décision

- Un nouvel ancrage légal va permettre de systématiser l'évaluation de la durabilité dans les processus de décision. Le message accompagnant les projets soumis au Grand Conseil devra à présent contenir des informations sur les conséquences des projets en matière de durabilité.
- Le Valais a signé avec le canton de Vaud et de Fribourg une convention de partenariat pour la mise à jour et l'utilisation de l'outil d'évaluation en ligne Boussole 21. L'outil intègre à présent un volet de gestion et de gouvernance de projet, et des critères liés au climat qui reflètent mieux l'urgence de cette thématique.

La durabilité dans le suivi

- L'Agenda 2030 Valais fait à présent partie du système de suivi des mandats de prestation de l'administration cantonale.

La durabilité à travers des projets

- Deux appels à projets de développement durable ont permis de soutenir 29 projets innovants, montés en partenariat avec le milieu scolaire, la société civile ou encore les communes. Tous les projets sélectionnés ont fait l'objet d'une évaluation détaillée de la durabilité.

La durabilité dans les écoles

- La «feuille de route» Agenda 2030 Valais pour les écoles valorise les activités existantes et en propose de nouvelles.

La durabilité en entreprises

- Une large enquête a été menée auprès des entreprises. Elle a fait ressortir un vif intérêt du secteur privé en Valais pour un changement vers des pratiques plus durables et des attentes concrètes.



CLIMAT

La gouvernance climatique en Valais

- Des actions transversales sont menées pour établir le socle climat sur lequel les mesures de réduction et d'adaptation pourront s'appuyer. Il s'agit notamment de mettre en place un système de suivi, de participer aux échanges au niveau inter cantonal et fédéral, d'échanger avec les communes, les entreprises et la recherche, etc.

Etat des lieux climatiques du canton

- L'état des lieux des risques et opportunités liées au changement climatique en Valais a pris fin au printemps 2021. Basé sur les derniers scénarii climatiques, il montre les besoins existants dans des domaines comme la gestion des eaux, le tourisme, la santé humaine et la biodiversité. Les bilans de gaz à effet de serre de l'administration et du territoire ont été validés et communiqués au public.

Ateliers participatifs

- Durant 2021, de nombreux ateliers ont permis d'identifier des mesures d'adaptation et de réduction. Les échanges avec les acteurs du territoire ont eu lieu pour discuter des mesures cantonales à mettre en place. Des ateliers étaient dédiés spécifiquement aux communes pour des mesures alliant à la fois la gestion climatique et le maintien de la biodiversité.

Finalisation du plan climat Valais

- Le plan climat est synthétisé sur la base des différents rapports techniques (EBP, Sofies, Quantis) et des retours d'ateliers participatifs. Il partira en processus de consultation début 2022. Il sera présenté au Grand Conseil à l'automne 2022.



COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

- Le canton du Valais a participé à la réalisation et à la diffusion du nouveau «Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les Communes et les Cantons» de l'Association Coord21. Ce dernier propose une boîte à outils pour les collectivités publiques qui souhaitent s'engager.
- Une communication institutionnelle informative sur le projet Agenda 2030 a débuté avec la mise en place du projet, en collaboration avec la Chancellerie de l'Etat du Valais.
- Une boîte à outils a été mise à disposition sur l'intranet de l'Etat du Valais. Chaque projet bénéficie de plusieurs supports de visibilité, notamment le site internet Agenda 2030 qui liste de manière précise chaque projet issu soit de l'Appel à projets, soit d'autres sources. La communication de l'Agenda 2030 Valais et du Plan climat cantonal s'organise en deux axes: d'une part, institutionnelle, dirigée par le CE et réalisée en collaboration avec IVS, elle informe la population et les médias sur la stratégie et ses réalisations. Conférences de presse, communiqués, site internet, vidéos explicatives des projets figurent comme les principales actions de cette communication institutionnelle. D'autre part, grand public, elle vise à instaurer un changement de comportement dans la population.
- Une stratégie digitale inclut une newsletter, une webTV et une présence soutenue sur les réseaux sociaux. Pour le Plan climat, des événements seront aussi organisés. Il est prévu des KlimaPunkt, adressés prioritairement aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonales dès octobre, pour aborder des thématiques telles que climat et santé publique, ou l'habitat durable.
- Un travail de lobbying durant la période de consultation est aussi envisagé (présentation du dossier mis en consultation aux élus et parties prenantes).

3.3 Financement

Pour 2022, une enveloppe budgétaire de CHF 2'000'000.– est allouée pour la mise en œuvre de projets de développement durable proposés par les services. L'appel à projets a été effectué auprès de tous les services et offices sur la base d'un cahier des charges. Celui-ci contenait des critères d'éligibilité et de sélection des projets.

L'évaluation et la sélection des projets ont été effectuées par la DS avec l'accompagnement du réseau de délégués de développement durable et de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne. Le processus et les résultats figurent dans le rapport d'évaluation. Le budget est alloué au service en charge du développement durable au sein de l'Etat pour l'année 2022. Les budgets 2023-2024 nécessaires aux projets sélectionnés d'une durée de plus d'un an seront alloués selon la planification financière soumise par les porteurs de projets, sous réserve des disponibilités des finances cantonales. Le service en charge du développement durable assure la gestion administrative dudit budget au bénéfice des services porteurs des projets retenus.

Pour la priorité climatique, un budget et des ressources ont été alloués entre 2020-2022 pour l'action «Elaboration d'un Plan climat cantonal» (chap. 4.3) sur décisions du Conseil d'Etat du 11.03.2020 et du 14.06.2021. Ce budget permettra en outre de mettre en œuvre des mesures transversales urgentes dès 2022, comme par exemple l'aide à l'intégration du climat dans le renouvellement des règlements communaux de constructions.

Un budget annuel est en outre attribué pour le mandat de prestations d'accompagnement du processus Agenda 2030 Valais de la FDDM, pour la communication et d'autres activités liées notamment à la représentation du canton dans les réseaux nationaux impliqués dans le développement durable et la fonction de guichet durabilité du canton.

4 Plan d'actions de développement durable 2022

4.1 Gouvernance de la durabilité



La gouvernance de la durabilité en Valais constitue le socle sur lequel l'Agenda 2030 peut être mis en œuvre. Elle renvoie à l'objectif de développement durable 17 de l'Agenda 2030 des Nations unies. Celui-ci comprend notamment des cibles

portant sur la cohérence des politiques et des structures institutionnelles, des partenariats, le suivi et l'application du principe de responsabilité.

En accord avec les lignes directrices issues de la stratégie de la Confédération, la gouvernance du canton du Valais en matière de développement durable a pour objectif de :

1. Mettre en place des dispositifs favorisant la prise en compte en amont du développement durable dans les processus de décision
2. Améliorer la cohérence des politiques sectorielles et accroître la coordination entre les services de l'état
3. Favoriser les partenariats et encourager les initiatives: le canton ne peut faire émerger à lui tout seul une société plus durable et devra bâtir des partenariats

Ces objectifs sont repris et transcrits sous forme d'actions de différents types: sensibilisation, communication et formation, législations, développement

d'outils et d'instrument, de programmes et de stratégies. Les publics et partenaires engagés dans ces actions sont autant d'acteurs clés pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il s'agit des services cantonaux, des communes, de la société civile, du secteur privé, des autres cantons et pays frontaliers notamment.

La Direction stratégique pilote les actions, de gouvernance. Selon les publics cibles des actions certains services sont particulièrement impliqués. La FDDM soutient les différentes démarches en terme de contenu et de gestion de projet.

Parmi les prochaines étapes clés prévues en 2022 figure la phase test d'évaluation de la durabilité des objets soumis au Grand Conseil (LOCRP). En parallèle, un travail de fond est initié afin d'identifier les incitations étatiques pouvant avoir une influence négative en matière de développement durable et démarrer les réformes nécessaires.

Au niveau des partenariats, le secteur privé est un des acteurs clés. Un plan d'action sera donc développé pour définir les mesures prioritaires que l'Etat du Valais devra entreprendre en vue de favoriser la transition vers une économie circulaire et positive.

Le détail des actions de gouvernance est fourni en annexe 1.

4.2 Action climatique

La Direction stratégique pilote le Plan climat cantonal. Des groupes de travail climat ont été formés au sein de l'administration cantonale. Ils sont accompagnés par des mandataires externes et la FDDM qui soutient la démarche en terme de contenu et de gestion de projet.

La réalisation des objectifs de durabilité ne sera pas possible sans la maîtrise des changements climatiques et de leurs conséquences. La volonté du Valais de contribuer à l'effort en matière d'atténuation du changement climatique tout en se préparant à ses effets est reflétée dans son Programme gouvernemental et son Plan directeur cantonal. Le plan climat

cantonal offre une vision supra sectorielle pour la thématique du climat, nécessaire au niveau pratique. Les bilans carbone du territoire valaisan et de l'administration cantonale ont montré la nécessité d'agir. Les émissions de gaz à effet de serre du territoire s'élèvent à 16 T eq CO₂ /hbt/an dont la moitié sont des émissions directes. Si ce volume est dans la moyenne nationale, il reste bien au-delà de ce qui est attendu pour respecter les limites de réchauffement de 1.5° soit à 1 à 2 T eq CO₂ par hbt. Le Valais, comme les autres cantons, doit entamer des transformations importantes.

L'analyse des risques et opportunités liés au changement climatique pour notre canton montre la nécessité de l'action climat. Elle se base sur les derniers scénarios de la Confédération et oriente les priorités en matière d'adaptation aux changements en cours.

Les mesures du Plan climat sont issues de différents ateliers participatifs qui ont regroupé les services cantonaux et de nombreux acteurs du territoire représentant le secteur privé, des ONG ou encore les communes.

Dans sa démarche climat, le canton a décidé de prendre les devants face aux dangers liés à l'effondrement des écosystèmes et prévoit un focus particulier sur la biodiversité. Les infrastructures naturelles offrent des solutions de bon sens, peu chères, plus résilientes, avec de nombreux co-bénéfices (gestion des risques eau, amélioration des sols, de la sécurité alimentaire, santé environnementale y compris humaine, etc.). Les communes ont un rôle clé dans cette démarche.

Des ateliers avec ces dernières ont été organisés pour comprendre les besoins pour un engagement climat/biodiversité et intégrer les retours dans les mesures climatiques.

Le Plan climat sera présenté au Grand Conseil fin 2022. D'ici là, quelques actions prioritaires transversales seront mise en œuvre, notamment de soutien aux communes et dans le dialogue avec le secteur financier cantonal.

L'action de promotion de la mobilité électrique et hybride est une mesure de lutte contre le réchauffement climatique débutée en 2020. Pour leur impact environnemental global modéré comparé à d'autres technologies, le faible rejet d'émissions polluantes, les véhicules équipés d'une propulsion alternative représentent un attrait certain. Par conséquent, le Conseil d'Etat a approuvé la mise en place d'une série de mesures prioritaires de natures diverses relatives à la thématique des véhicules électriques et hybrides plug-in.

On peut citer l'introduction d'une prime à l'achat pour les véhicules neufs électriques ou hybrides plug-in et les bornes de recharge, la mise à disposition de sites du domaine public cantonal pour favoriser l'installation des bornes de recharge, la modification de la législation cantonale pour que tout nouveau parking privé ou public soit équipé de manière à permettre l'installation de bornes de recharge, le soutien de projets de mobilité électrique portés par des communes de montagne ou des destinations touristiques pour autant qu'ils améliorent la compétitivité de la région ou encore le renouvellement du parc de véhicules de l'Etat du Valais avec des motorisations électriques quand cela est adapté aux exigences du terrain.

Le détail des actions climat est fourni en annexe 2.

4.3 Projets innovants en matière de durabilité

Le programme de développement durable du Valais doit permettre d'encourager les initiatives et l'innovation au sein de l'Etat du Valais. Un soutien en termes de moyens (humains et financiers), de conseil et de communication, offert via un appel à projets aux services de l'Etat, va dans ce sens. Il permet de favoriser l'émergence de nouvelles bonnes pratiques. Les critères de sélection des projets permettent de focaliser les ressources sur la plus-value de l'Agenda 2030 cantonal: la transversalité (projets intersectorielles) et le soutien aux partenariats. La sélection des projets est effectuée avec l'appui du réseau de développement durable de l'administration.

Au total 38 actions innovantes sont issues des appels à projets de développement durable effectués entre 2019 et en 2021. Parmi elles, 4 prennent fin en 2021 et 9 débutent en 2022. La stratégie valaisanne de développement durable est articulée autour de thématiques qui peuvent être directement connectées avec les dix-sept objectifs de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Les actions innovantes sont listées ci-dessous et détaillées en annexe 3.

1. Consommation et production

- Développement durable dans la restauration collective : manger équilibré, de proximité et de saison
- Ressourcerie culturelle – des ressources partagées.
- Projet jeunes consommateurs Valais
- Méthagricole : valorisation du petit-lait et des résidus de l'agriculture
- Développement durable dans la restauration collective : plateforme d'achat de produit locaux
- Futurs Chefs



2. Développement territorial, mobilité et infrastructure

- Remorque pédagogique HES-SO Valais-Wallis
- Vélobus
- **ArtValais – Parcours de l'eau ***
- Rhône acclim'acteur



3. Energie et climat

- Communication liée à la promotion et au développement des motorisations alternatives pour la mobilité valaisanne
- **Valais rénove ***



4. Ressources naturelles

- Nature en ville et village
- Promotion et sensibilisation sur les sols urbains
- Inselfosten – En jaune et noir
- **Stratégie forêt Valais ***
- **Fontaines, gouttes de patrimoine ***



5. Système économique

- Portail de promotion des entreprises exemplaires
- Way to Excellence: le Valais en route vers l'économie positive



* Projets sélectionnés de l'appel 2021

* Projets se terminant fin 2021

6. Formation, recherche, innovation

- Objectif «Terre», partie 1 et 2
- Optimisation qualitative du réseau valaisan d'écoles en santé et durables
- GLETSCH 2030
- **Valais Wallis Time Machine 2030***



7. Lutte contre la pauvreté

- **Potager institutionnel***
- **Insertion professionnelle par l'écologie***



8. Cohésion sociale et égalité des genres

- Promotion de la mixité sociale de la petite enfance
- Médiation interculturelle
- Toiles de vie: Migrants, personnes au bénéfice de l'aide sociale et en situation de handicap: porteurs de savoirs, source d'enrichissement
- **Site internet accessible à tous, vs.ch***
- **Jeunes dans les métiers atypiques***
- **Von Iris***
- **Jugend partizipiert***



9. Santé

- Impact des conditions de travail sur la qualité des soins
- FemmesTISCHE/HommesTISCHE
- Parcours d'agilité et de sécurité à l'école
- Soutien aux proches-aidant transport personnes âgées/à mobilité réduite
- Label «Commune en santé»



* Projets sélectionnés de l'appel 2021

* Projets se terminant fin 2021

Annexes

Annexe 1 : actions gouvernance détaillées

Annexe 2 : actions climat détaillées

Annexe 3 : actions innovantes détaillées

Annexe 1 : actions gouvernance détaillées

ID	Action	Objectifs	Activités et réalisations	Prochains pas
PDD G.1	Améliorer les processus de décisions, la cohérence des politiques sectorielles et la coordination entre les services de l'Etat.	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la prise de décision et la communication avec des informations transparentes en matière de développement durable. Vue d'ensemble synthétique des conséquences sur l'économie, la société et l'environnement des décisions de l'administration. Optimiser les décisions. Anticiper les éventuels conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> → La modification de la Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) prévoit un chapitre sur les impacts en matière de durabilité dans les Messages au Grand Conseil. → Le Valais a signé une convention inter cantonale de collaboration avec VD et FR sur l'outil Boussole 21. → Mise à jour de l'outil inter cantonal Boussole 21 (VS dans groupe de travail). La structure de ce dernier reflète à présent celle de l'Agenda 2030 VS et intègre mieux le thème climat. 	<ul style="list-style-type: none"> → Poursuite de la phase test d'évaluation DD → Création du groupe de travail pour l'identification des incitations étatiques pouvant avoir une influence négative en matière de développement durable et démarrer les réformes nécessaires.
PDD G.2	Suivre l'état de la durabilité du canton et des politiques sectorielles.	<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'une série de données et d'un cadre de référence permettant de visualiser l'évolution dans le temps du canton du point de vue du développement durable, d'analyser et de décrire des tendances et d'identifier les forces, les faiblesses et les améliorations potentielles. Fournir une base utile pour la communication et la compréhension du développement durable à la population. Etablir le lien entre les prestations existantes de l'Etat et les objectifs stratégiques et permettre ainsi un suivi des réalisations vis-à-vis de ces objectifs et d'identifier les priorités. 	<ul style="list-style-type: none"> → Relevés 2019 et 2021 du Cercle Indicateurs (CI). Analyse des résultats (monitoring et benchmarking). Participation au groupe de travail CI pour l'amélioration de la démarche. → Le canton a renouvelé son contrat avec la Plateforme CI pour la période 2022-2025. → Le suivi des politiques publiques par rapport aux objectifs stratégiques de développement durable de l'Agenda 2030 Valais est progressivement intégré dans la plateforme informatique cantonale e-DICS de gestion des mandats de prestations en collaboration avec le controlling gouvernemental. 	<ul style="list-style-type: none"> → Mise en place du suivi dans e-DICS des «actions prioritaires» en lien avec les objectifs stratégiques : prévu en 2021. → Analyse du besoin de créer des nouveaux produits liés à l'exemplarité.
PDD G.3	Appels à projets de développement durable auprès des services cantonaux.	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les initiatives innovantes en matière de développement durable et l'innovation au sein de l'administration. Favoriser la transversalité et les partenariats avec les autres acteurs du territoire. Faire connaître l'Agenda 2030 Valais et les outils d'évaluation de la durabilité au sein de l'administration cantonale. 	<ul style="list-style-type: none"> → Appel à projets DD en 2019, 2020 et 2021 : 38 projets sélectionnés sur environ 65 déposés. Portés par 18 services et les 5 départements. → Evaluation de la durabilité des projets sélectionnés effectué en équipe. → Monitoring (financier et administratif) et coaching des projets via réunion d'introduction et de réseautage. 	<ul style="list-style-type: none"> → Formation des porteurs de projet et monitoring. → Appel à projets DD 2022.

ID	Action	Objectifs	Activités et réalisations	Prochains pas
PDD G.4	Faire connaître l'Agenda 2030 Valais et ses outils au sein de l'administration cantonale.	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un réseau interservices de délégués du développement durable actifs. 	<ul style="list-style-type: none"> → Soutien et conseil aux initiatives durables émanant de l'administration cantonale. → Relais entre la DS et les services par le biais des délégués au développement durable. Activation des délégués pour l'autodiagnostic et la sélection des projets de l'appel à projets 2020. → Formation online des nouveaux collaborateurs de l'Etat à l'Agenda 2030. 	<ul style="list-style-type: none"> → Définition d'une offre de formation ou d'événements destinés aux employés et/ou aux membres du réseau DD. → Mise en place d'un processus d'estampillage des projets DD. → Maintenance du contenu de l'e-module A2030 VS → Echange et valorisation des bonnes pratiques sur le mini-site Agenda 2030. → Ateliers participatifs du réseau durabilité.
PDD G.5	Consolider et promouvoir la durabilité dans les écoles et dans le cadre de vie des élèves, des étudiants et des apprentis.	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître l'Agenda 2030 VS et présenter ses objectifs stratégiques aux acteurs de l'éducation et de la formation et aux jeunes de tous les niveaux scolaires. • Inciter les milieux de la formation à proposer et à soutenir des projets interdisciplinaires via une démarche d'appels à projets cohérents avec les objectifs de l'Agenda 2030. • Mettre en évidence les bonnes pratiques en matière de DD, assurer une meilleure visibilité des actions développées dans les écoles et les valoriser à l'échelle de toute la population. • Développer des partenariats avec des acteurs extérieurs à l'école (services de l'Etat, associations, etc.). • Coordonner les différentes démarches à l'échelle cantonale et développer des synergies. 	<ul style="list-style-type: none"> → Préparer et valider une « feuille de route » Agenda 2030 Valais pour les écoles. 	<ul style="list-style-type: none"> → Mise en œuvre de la feuille de route suivi, et évaluation.

ID	Action	Objectifs	Activités et réalisations	Prochains pas
PDD G.6	Démarche économie circulaire et positive.	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir une vision d'ensemble des actions de l'Etat qui incite les entreprises à faire évoluer leurs processus, produits ou prestations, modèles d'affaire, dans une perspective de développement durable. • Inscrire ces actions dans un programme coordonné et cohérent répondant aux besoins des entreprises. • Assurer l'inscription de ces actions dans l'Agenda 2030 cantonal. • Concentrer les ressources humaines et financières à disposition pour garantir l'efficacité des actions de l'Etat. • Disposer d'un outil de communication à l'attention du Grand Conseil et des communes, des entreprises et associations faitières, des milieux académiques, du grand public. 	<p>→ Un état des lieux auprès des services cantonaux et une enquête auprès des entreprises ont été réalisées et ont permis de faire ressortir un grand nombre de mesures favorisant une économie circulaire et positive en Valais.</p> <p>→ Sur la base de ces deux rapports, une feuille de route pour l'Etat du Valais est en cours de développement.</p>	<p>→ Développer un plan d'actions incluant des mesures concrètes et chiffrées.</p> <p>→ Mettre en œuvres les mesures selon priorisation.</p>
PDD G.7	Mobiliser les associations, milieux scientifiques et citoyennes et citoyens, en faveur de pratiques durables.	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter, faciliter et promouvoir la coordination des initiatives en matière de développement durable émanant des acteurs non étatiques avec des approches et outils adaptés. • Faire connaître l'Agenda 2030 Valais et ses objectifs stratégiques au-delà de l'administration cantonale. 	<p>→ Approche «société civile» Agenda 2030 Valais: définition et démarrage du projet Lab2030 – fabrique pour l'entreprenariat social. Ce dernier a obtenu le soutien du fond «engagement-local» de la Société suisse d'utilité publique (SSUP).</p> <p>→ Les milieux scientifiques sont partis prenantes de l'Agenda 2030 VS. Ils sont des partenaires privilégiés des projets soumis dans le cadre de l'appel. Le Comité scientifique nouvellement formé accompagne l'élaboration du Plan climat Valais.</p> <p>→ Le plan de communication Agenda 2030 VS intègre la population valaisanne comme public cible. Valais Wallis Promotion est intégrée dans cette démarche pour les projets d'envergure.</p>	<p>→ Les associations basées dans les communes de Sierre, Sion et Crans-Montana se sont réunies à l'occasion d'assises qui se sont tenues dans chacune des communes. Elles ont identifié leurs défis et défini les actions à mettre en place pour y répondre.</p>

ID	Action	Objectifs	Activités et réalisations	Prochains pas
PDD G.8	Donner de la visibilité au projet Agenda 2030 et à toutes les actions qui en découlent.	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter et valoriser l'implémentation des actions à l'interne. • Sensibiliser les publics-cibles au développement durable. • Instaurer une mentalité propice au développement durable et aux initiatives qui vont dans le sens de l'Agenda 2030 • Communiquer les projets à l'externe de manière cohérente et uniforme tout en respectant la singularité de chaque projet. 	<ul style="list-style-type: none"> → Le site internet est mis à jour régulièrement. → Mise à disposition d'outils de communication Agenda 2030 aux porteurs de projets. → Des vidéos décrivent les projets issus de l'appel à projets. → Des newsletters paraissent plusieurs fois par année. 	<ul style="list-style-type: none"> → Créer une communauté active autour de l'Agenda 2030 de l'Etat du Valais et de son Plan climat.

Annexe 2: actions climat détaillées

ID	Action	Objectifs et activités	Réalisations	Instance compétente et instances impliquées	Durée
PDD C.1	Elaboration d'un Plan climat cantonal.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître, comprendre et partager les enjeux climatiques. • Contribuer à la neutralité carbone globale et aux objectifs nationaux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES). • Prévenir, diminuer l'impact et saisir les opportunités au niveau cantonal des conséquences du changement climatique qui ne pourront pas être évitées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les bases de la gouvernance climatique en Valais ont été posées : feuille de route climat cantonale adoptée par le CE le 10 mars 2020. • Les bilans carbone des émissions de gaz à effet de serre au niveau territorial pour le Valais et au niveau de l'administration cantonale ont été validés par le CE le 14.06.2021 et communiqués en conférence de presse. • Un état des lieux des risques et opportunités liés au changement climatique en VS a été effectué. • Un plan de communication climat a été mis en place. Premiers klimapunkts. • Des ateliers participatifs pour la sélection de mesures climat ont pris place sur 2021 avec les acteurs du territoire. 	Délégation CE DS, groupes de travail climat, FDDM, Comité scientifique.	2020-22
PDD C.2	Promotion de la mobilité électrique et hybride.	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer le développement du marché des véhicules peu polluants. • Encourager la population à réfléchir à son utilisation des voitures et cela notamment lors de l'achat d'un nouveau véhicule afin de permettre à chacun de pouvoir choisir la technologie qui correspond le mieux à ses besoins. • Diminuer les émissions de gaz polluants du parc automobile valaisan. • S'assurer que l'énergie utilisée pour alimenter les véhicules électriques et hybrides plug-in soit issue de sources renouvelables et idéalement indigènes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une communication liée à la promotion des véhicules électriques: en cours. • Mise en ligne d'un site internet sur lequel il est possible de formuler une demande de soutien borne/véhicule. • Bornes sur le domaine public cantonal: analyse préalable des terrains le long des routes cantonales et développement de partenariats avec les prestataires d'énergie: en cours. • Les mesures incitatives ont eu beaucoup de succès → budget complémentaire obtenu pour les deux types de primes. • Pourcentage de véhicules électriques/hybrides neufs par rapport au total des véhicules neufs immatriculés dans l'année: 10% d'ici 2023. • Une cinquantaine de bornes installées sur le domaine public cantonal. 	SCN (SEFH, SDM, SETI, SEN, SSP, SDT, OFROU, OFT, FCV, TCS VSs, UPSA VS, ASTAG VS, FVO, AVAE.	2020-22

ID	Action	Objectifs et activités	Réalizations	Instance compétente et instances impliquées	Durée
PDD C.3	Communes Climat et biodiversité –infrastructures écologiques et solutions basées sur la nature.	<ul style="list-style-type: none"> Maximiser les synergies entre atténuation du changement climatique et biodiversité en s'appuyant sur les infrastructures naturelles ou «natural based solutions». 	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie des acteurs et initiatives (outils, etc.) en lien avec la biodiversité et les infrastructures naturelles. Enquêtes intercantonale et auprès des communes valaisannes, rapport de recommandations. 3 ateliers participatifs réunissant des élus et administrés de plusieurs communes. Intégration des recommandations dans le plan climat. 	DS SFCEP, SDT, SEN, FDDM, Antennes régionales, Comité scientifique	

Annexe 3: actions innovantes détaillées

THEMATIQUE 1 CONSOMMATION ET PRODUCTION		
ID	TITRE, PORTEUR, DUREE	DESCRIPTIF
1.1.	AMATERRA : DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE SCA 2020-2023	Le projet cherche à développer l'alimentation durable et locale dans la restauration collective et à inciter les établissements à entamer des démarches pour obtenir le label Amaterra. Il a également mis en place une plateforme permettant aux producteurs locaux de vendre leurs produits aux institutions disposant d'une restauration collective (plateforme RegioFoodVS). Plus d'informations ici
1.2.	RESSOURCERIE CULTURELLE SC 2020-2023	Le projet vise à créer une Ressourcerie pour le monde de la culture en Valais, en partenariat avec l'association Culture Valais. L'objectif est de collecter et valoriser des matériaux réutilisables destinés à être jetés, en provenance de lieux culturels (ex. scènes, vitrines, décors) et de les mettre à disposition des différents partenaires culturels dans un lieu de stockage centralisé, dans le but de favoriser le réemploi et le partage des ressources mobilières et matérielles. Pour ce faire, une étude de faisabilité a été réalisée. Plus d'informations ici
1.3.	JEUNES CONSOMMATEURS VALAIS SCA 2021-2024	L'objectif du projet est de sensibiliser la jeunesse à l'importance de consommer des produits sains, de saison et de proximité. En partenariat avec l'IFELV, diverses actions sont réalisées auprès et pour les écoles du Canton : installation d'automates à fruits locaux, élaboration d'un calendrier saisonniers, visites d'exploitations agricoles, ... Plus d'informations ici
1.4.	METHAGRICOLE : VALORISATION DU PETIT- LAIT ET DES RESIDUS DE L'AGRICULTURE SCA 2021-2024	Le projet cherche à évaluer et développer les possibilités offertes par les résidus et déchets issus de la production de fromage afin de produire du biogaz et de l'énergie renouvelable. Il vise plus particulièrement à réduire la dépendance énergétique des laiteries de montagne et à offrir d'autres débouchés aux producteurs et transformateurs de lait. Plus d'informations ici

1.5.	FUTURS CHEFS SCA 2022-2024	Réalisation et diffusion d'un concours de cuisine mettant en valeur les apprentis valaisans et les produits du terroir sur le modèle « Top chefs ». Les émissions seront produites par Canal 9 en collaboration avec le SFOP et la Marque Valais et diffusées via Canal 9 et d'autres supports afin de toucher un public plus jeune. Plus d'informations ici
-------------	---	---

THEMATIQUE 2 : DEVELOPPEMENT TERRITORIAL, MOBILITE ET INFRASTRUCTURES

ID	TITRE, PORTEUR, DUREE	DESCRIPTIF
2.1.	REMORQUE PEDAGOGIQUE HES-SO VALAIS-WALLIS SE 2020-2023	La HES-SO Valais-Wallis et la HEP-VS ont adapté la remorque pédagogique itinérante mise sur pied dans le cadre du projet « J'me bouge pour l'énergie » à la thématique du vélo. Cette remorque est dédiée à la réalisation d'expériences scientifiques et à l'acquisition de connaissances historiques sur la thématique de la roue pour des classes de 9CO à 11CO en couplant des séquences pédagogiques en classe avec des séquences pédagogiques dans ladite remorque qui est déplacée de CO en CO. Plus d'informations ici
2.2.	VELOBUS SE 2021-2023	L'objectif du projet consiste à financer le lancement d'un vélobus, sous forme d'action pilote, dans 6 communes du canton. Plus d'informations ici
2.3.	ARTVALAIS – PARCOURS DE L'EAU SDM 2019-2021 (projet terminé)	Le Parcours de l'Eau du projet ArtValais vise à créer une offre culturelle inédite, gratuite et disponible tout au long de l'année, sur l'ensemble du territoire cantonal. Cette offre culturelle se base sur la création de nouveaux points d'intérêts grâce à des oeuvres et des parcours d'art urbain réalisés par des artistes locaux, nationaux et internationaux autour du thème de l'eau. Plus d'informations ici
2.4.	RHONE ACCLIM'ACTEUR SPCR 2021-2023	Le projet vise à amener le débat dans l'espace public sur les opportunités offertes par le Rhône et l'aménagement de ses berges dans un contexte de changement climatique. Grâce à une exposition itinérante et un dossier pédagogique, il veut sensibiliser les publics cibles au rôle que peut jouer le grand paysage, structuré autour d'un Rhône « acclim'acteur », pour la qualité de vie dans la plaine au 21ème siècle. Plus d'informations ici

THEMATIQUE 3 : ENERGIE ET CLIMAT		
ID	TITRE, PORTEUR, DUREE	DESCRIPTIF
3.1.	COMMUNICATION LIEE A LA PROMOTION ET AU DEVELOPPEMENT DES MOTORISATIONS ALTERNATIVES SCN 2021-2023	Ce projet met en œuvre une mesure du plan d'actions en lien avec la mobilité électrique : intensifier la communication et l'information de l'Etat sur ce sujet, une communication adéquate devant permettre d'augmenter l'efficacité des mesures proposées, par une sensibilisation des services de l'Etat, des communes, des professionnels et du grand public. Plus d'informations ici
3.2.	VALAIS RENOVE SEFH 2022-2024	Le projet vise à mobiliser les différents acteurs impliqués dans le processus de décisions en matière de rénovations énergétiques pour augmenter le taux de rénovation des communes de Monthey et Collombey-Muraz. Une méthodologie déjà éprouvée à Genève sera adaptée pour le Valais et mise en œuvre avec à terme la volonté de la répliquer pour d'autres communes valaisannes. Plus d'informations ici
THEMATIQUE 4 : RESSOURCES NATURELLES		
ID	TITRE, PORTEUR, DUREE	DESCRIPTIF
4.1	NATURE EN VILLE ET VILLAGE SDT 2020-2023	Le projet consiste en une analyse des bonnes pratiques en vue de l'élaboration d'une aide à la mise en œuvre dans les instruments de planification à l'échelle locale, régionale et cantonale. Une 2e étape opérationnelle visant à tester les outils au travers de 2 à 3 projets pilotes est également prévue. Plus d'informations ici
4.2.	PROMOTION ET SENSIBILISATION SUR LES SOLS URBAINS SEN 2021 (repoussé en 2022)	Grâce à une campagne de sensibilisation et le développement d'un outil d'aide à l'exécution, le projet cherche à conscientiser la société valaisanne sur l'importance et le rôle des sols ; à valoriser les sols en zones urbaines et habitées et à développer un savoir-faire permettant de diminuer les atteintes physiques portées aux sols lors de chantiers de construction privés ou communaux. Plus d'informations ici

4.3.	INSELPFOSTEN – EN JAUNE ET NOIR SDM 2020-2021	Le projet Inselpfosten consiste à installer des ruches à proximité de l'infrastructure routière cantonale afin de favoriser la biodiversité et de sensibiliser à sa prise en compte dans la gestion des bas-côtés et talus des infrastructures de mobilité cantonales. Plus d'informations ici
4.4.	STRATEGIE FORET VALAIS SFCEP 2022-2023	Le projet vise la mise en place d'une stratégie de valorisation des forêts valaisannes co-construites entre les différentes parties prenantes, communes, bourgeoisies, propriétaires privés, entreprises et services cantonaux. Plus d'informations ici
4.5.	FONTAINES, GOUTTES DE PATRIMOINE SIP 2022-2024	Les fontaines sont des éléments importants du patrimoine cantonal et de son histoire. Le projet vise à cartographier et valoriser les fontaines d'importance et à sensibiliser et informer la population sur leur rôle et sur la question de l'eau. Des parcours culturels seront réalisés en partenariat avec Valais Wallis promotion. Plus d'informations ici

THEMATIQUE 5 : SYSTEME ECONOMIQUE ET FINANCIER

ID	TITRE, PORTEUR, DUREE	DESCRIPTIF
5.1.	PORTAIL DE PROMOTION DES ENTREPRISES EXEMPLAIRES SPT 2020-2021	Ce projet vise à la mise en place d'un portail de promotion des entreprises exemplaires, permettant à tout un chacun d'attribuer des travaux à des entreprises qui garantissent le respect des conditions de travail et de santé/sécurité à leurs collaborateurs. Plus d'informations ici
5.2.	WAY TO EXCELLENCE : LE VALAIS EN ROUTE VERS L'ECONOMIE POSITIVE SETI 2021-2023	Ce projet vise à pousser les entreprises à s'aligner aux objectifs de l'Agenda 2030, en les motivant à travailler sur les 3 piliers du développement durable ainsi que sur leur responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Cet objectif passe notamment par l'adaptation des critères de certification « Valais Excellence », la réalisation d'études ainsi que la mise en place de conseils et de coaching pour les entreprises. Plus d'informations ici

THEMATIQUE 6 : FORMATION, RECHERCHE, INNOVATION		
6.1.	OBJECTIF « TERRE », PARTIE 1 ET 2 SC 2020-2023	<p>Ce projet vise à concevoir, promouvoir et faire circuler dans les écoles du secondaire II post-obligatoire et les écoles professionnelles du Valais une exposition pluridisciplinaire sur le thème de l'Anthropocène. Il se situe à mi-chemin entre une ressource pédagogique qui serait produite par un centre de formation et une exposition produite par un musée.</p> <p>Plus d'informations ici</p>
6.2.	OPTIMISATION DU RESEAU VALAISAN D'ECOLES EN SANTE ET DURABLES SE 2021-2023	<p>Le projet a pour objectif d'optimiser qualitativement et quantitativement le RE21 afin de pouvoir répondre à toutes les nouvelles demandes d'adhésion et d'assurer un suivi de qualité de toutes les écoles membres du réseau.</p> <p>Plus d'informations ici</p>
6.3.	GLETSCH 2030 SDM 2021-2023	<p>GLETSCH 2030 – 100% durabilité - est un lieu de sensibilisation au développement durable, destiné aux employés de l'administration cantonale avec un potentiel d'extension aux communes valaisannes et à l'administration publique de toute la région alpine. Le projet induit une coopération interdisciplinaire et bilingue au sein de l'administration cantonale.</p> <p>Plus d'informations ici</p>
6.4.	VALAIS WALLIS TIME MACHINE 2030 SC 2022-2024	<p>Face au développement de la numérisation et des supports numériques (humanités numériques), le projet vise à systématiser la création de projets d'humanités numériques reconnue d'intérêt cantonal en donnant des clés pour rendre durables non seulement les ressources techniques utilisées dans le cadre des projets mais également de disposer d'une information et de métadonnées lisibles à moyen et long terme. Un guide en libre accès et des projets pilotes seront réalisés.</p> <p>Plus d'informations ici</p>
THEMATIQUE 7 : SECURITE SOCIALE – LUTTE CONTRE LA PAUVRETE		
ID	TITRE, PORTEUR, DUREE	DESCRIPTIF
7.1.	POTAGER INSTITUTIONNEL SAS	<p>Dans le passé, la plupart des institutions comme les hôpitaux ou orphelinats disposaient d'un jardin potager qui assurait une partie de leur approvisionnement en légumes et fruits frais. Avec le temps, cette pratique a été abandonnée et, ce faisant, des postes de travail « petites mains » ont également disparu. L'idée du projet est de relancer cette pratique, en occupant des personnes au bénéfice de l'aide sociale.</p>

	2020-2021 (projet terminé)	Plus d'informations ici
7.2.	INSERTION PROFESSIONNELLE PAR L'ÉCOLOGIE SEFH 2022-2024	Profitant de la rénovation du bâtiment de Déclics SARL, le projet développera des partenariats avec les entreprises mandatées pour intégrer des bénéficiaires des programmes d'insertion. A terme, le bâtiment sera exemplaire en matière énergétique et l'entreprise sociale développera de nouvelles activités en lien avec l'économie circulaire en partenariats avec la commune et la police régionale du Centre (atelier réparation de vélos). Plus d'informations ici
THEMATIQUE 8 : COHESION SOCIALE ET EGALITE DES GENRES		
8.1.	PROMOTION DE LA MIXITE SOCIALE DE LA PETITE ENFANCE SAS 2020-2023	Dans le contexte actuel, les parents d'enfants en bas âge accèdent difficilement aux cours de langue et les enfants allophones âgés de 0-4 ans intègrent l'école sans préparation préalable tant linguistique que sociale. Fondé sur le principe de l'égalité des chances pour les parents et les enfants, le projet permettrait aux parents avec enfants en bas âge de bénéficier d'un cours de langue. Le contenu et le format de ces cours encouragent les échanges et l'intégration. Plus d'informations ici
8.2.	MEDIATION INTERCULTURELLE SAS 2020-2022	L'objectif du projet est, par la coordination et la formalisation de la collaboration avec les personnes ressources, de générer une communication fluide et efficace, dans le respect de la philosophie de l'Office de l'asile et des valeurs du Service de l'action sociale, entre le prestataire et le bénéficiaire de la prestation, afin d'optimiser la fourniture des prestations fondamentales de l'Office de l'asile et de favoriser l'intégration des personnes. Plus d'informations ici
8.3.	TOILES DE VIE SAS 2020-2022	Des acteurs multiples des domaines du social, de l'économique et de la culture s'allient pour ranimer la filière de production textile en Valais, en s'appuyant, entre autres, sur les savoirs toujours vivaces des femmes migrantes. L'objectif de ce projet est de revaloriser l'artisanat, en commençant par la production de pièces à haute valeur ajoutée, uniques et authentiques, avec une orientation sur la promotion touristique du Canton. Plus d'informations ici

8.4.	SITE INTERNET ACCESSIBLE A TOUS, VS.CH SAS 2020-2021 (projet terminé)	<p>L'objectif du projet est d'offrir un accès sans obstacle à certains contenus du site internet de l'administration cantonale. Le site internet du Canton devrait, en effet, être accessible à tous les citoyens, y compris les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou les personnes ayant des difficultés de lecture ou d'écriture.</p> <p>Plus d'informations ici</p>
8.5.	JEUNES DANS LES METIERS ATYPIQUES OCEF 2020-2021 (projet terminé)	<p>Le projet a pour objectif de faire un état des lieux chiffré des échecs et/ou abandons des apprentis atypiques, d'analyser les raisons des ruptures de parcours, de proposer des mesures d'accompagnement pour les apprentis, mais aussi pour les employeurs et écoles professionnelles.</p> <p>Plus d'informations ici</p>
8.6.	VON IRIS OCEF 2022-2024	<p>Se déroulant dans le Haut-Valais, le projet vise à accroître le nombre de femmes qui s'engagent pour le développement de leur région que ce soit au niveau économique, politique ou sociale. Il vise la constitution d'un vivier de jeunes femmes souhaitant s'engager dans des fonctions politiques et d'autres postes de la vie économique et publique.</p> <p>Plus d'informations ici</p>
8.7.	JUGEND PARTIZIPIERT SCH 2022-2024	<p>Se déroulant dans le Haut-Valais, le projet vise à renforcer la participation politique des jeunes dans les communes, plus particulièrement dans les petites communes confrontées à un déclin démographique, et à sensibiliser les communes à prendre en compte la participation des jeunes.</p> <p>Plus d'informations ici</p>
THEMATIQUE 9 : SANTE		
ID	TITRE, PORTEUR, DUREE	DESCRIPTIF

9.1.	IMPACT DES CONDITIONS DE TRAVAIL SUR LA QUALITE DES SOINS SPT 2020-2021 (repoussé en 2022)	<p>Le projet souhaite valoriser auprès des institutions de soins l'étude initiée en 2018 par le SPT et la HES ayant mis en évidence le lien direct qui existe entre certaines conditions de travail du personnel soignant et la qualité des soins prodigués. Dans le cadre du projet, ils sont sensibilisés sur les conditions de travail ayant le plus d'impact et incités à mettre en œuvre une politique et des actions ayant un effet direct sur la qualité des prestations.</p> <p>Plus d'informations ici</p>
9.2.	FEMMESTISCHE / HOMMESTISCHE OCEF 2020-2022	<p>Le projet vise l'intégration et la promotion de la santé des personnes migrantes domiciliées en Valais et s'appuie sur une méthodologie novatrice utilisant la médiation par les pairs. Le principe est simple : des personnes migrantes se rencontrent en petits groupes pour échanger, dans leur langue maternelle, autour d'une thématique en lien avec la santé, l'éducation ou l'intégration.</p> <p>Plus d'informations ici</p>
9.3.	PARCOURS D'AGILITE ET DE SECURITE A L'ECOLE SE 2020-2023	<p>L'objectif sous-jacent du projet est de diminuer le nombre d'enfants accidentés à vélo en améliorant la maîtrise du vélo pour tous les élèves des degrés 5 et 6h et en renforçant l'apprentissage des règles de la circulation routière et du balisage pour les élèves de 7 et 8h.</p> <p>Plus d'informations ici</p>
9.4.	SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS : TRANSPORT PERSONNES AGEES / A MOBILITE REDUITE SSP 2021-2023 (repoussé en 2022)	<p>Le transport des personnes âgées et à mobilité réduite vers les structures de soins (cabinets médicaux, physiothérapie, foyers de jours, etc.) occasionne souvent des problèmes logistiques pour l'entourage des personnes concernées. Ce projet vise à faciliter cette prestation en favorisant le lien entre personnes âgées et bénévoles prêts à conduire ces personnes ponctuellement ou régulièrement vers des structures de soins.</p> <p>Plus d'informations ici</p>
9.5.	LABEL « COMMUNE EN SANTE » SSP	<p>Le Label « Commune en santé » a été créé en 2010 par Promotion Santé Valais et a pour objectif de sensibiliser les communes à la promotion de la santé et de soutenir les actions dans ce domaine. Le projet cherche à consolider la promotion de la santé sur le plan communal, à renforcer le développement du label en Valais et plus particulièrement</p>

	2021-2023	dans le Haut-Valais et les compétences et ressources des communes pour les soutenir dans leurs politiques de préventions, de promotion de la santé et du vivre ensemble. Plus d'informations ici
--	------------------	---